

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	35 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	13 190 834
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Formations supérieures et recherche universitaire	0	70 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	16 350 000
Recherche spatiale	0	0
TOTAUX	0	135 540 834
SOLDE	-135 540 834	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, cet amendement minore de 136 455 447 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 70 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ». Cette diminution est permise grâce à des économies qui porteront sur les opérateurs du programme en charge de l'enseignement supérieur ;

- 35 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Cette diminution est permise grâce à une actualisation des contributions de l'Etat au profit des organisations internationales mais également à des économies d'efficience attendues sur les budgets de fonctionnement des opérateurs de recherche du programme ;

- 16 350 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ». Cette diminution est permise grâce à des économies d'efficacité sur les budgets de fonctionnement de certains opérateurs du programme, ainsi qu'à une priorisation des interventions discrétionnaires ;
- 13 190 834 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Cette diminution est permise grâce à une rationalisation des interventions discrétionnaires du programme ;
- 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles ». Cette diminution est permise par l'actualisation à la baisse des déterminants de la dépense.